

Réflexions sur les loups dans les Alpes....

Traduction d'un document de l'Association piémontaise Alte Terre:

<http://www.alteterre.org/p/documenti.html>

Introduction

L'Association *Alte Terre* a comme objectif à travers ses statuts fondateurs de promouvoir la vie de l'homme en Montagne dans tous ses aspects économiques, sociaux et culturels. Elle est née au cours de l'été 2012, après une longue période de rencontres et de discussions entre bergers et montagnards des Alpes de la région de Cuneo, préoccupés par la présence désormais établie du loup dans leurs pâturages, à l'intérieur du périmètre de leurs exploitations agricoles, ou aux abords des villages encore habités, surtout en période hivernale. L'Association est bien consciente que le loup n'est pas le seul, ni le plus grave problème affectant le pastoralisme, au point qu'elle ambitionne, avec un regard à 360°, de dénoncer et de supprimer les difficultés et les empêchements que doivent affronter les exploitations agricoles et les familles pour continuer à vivre en Montagne. Elle pense cependant que la politique actuelle de défense inconditionnelle du loup, promue (et peut-être même subie) par la Région Piémont, a dépassé les limites du supportable pour ceux qui vivent en montagne, sapant à la base la condition minimale de survie pour l'élevage: la sécurité du bétail.

Alte Terre s'est donné pour mission de faire entendre *l'autre voix* dans toutes les circonstances qui le nécessiteront, la voix de ceux qui vivent et travaillent en montagne, une voix qui ne crie jamais - c'est peut-être pourquoi elle n'est jamais écoutée - mais qui mériterait d'être prise en considération quand on prend des décisions dont les conséquences retombent directement sur la vie quotidienne de la communauté locale.

A la veille de la suppression définitive, sous prétexte d'exigence budgétaire, des Communautés de Montagne (en réalité, depuis des années déjà dans l'impossibilité de travailler par manque de moyens), il est d'autant plus nécessaire d'établir un dialogue entre les Hautes Terres et la Plaine ayant pour but de trouver de nouvelles formes de collaboration et de gestion de la montagne qui n'excluent pas les communautés locales des processus décisionnaires, mais au contraire qui favorisent l'émergence d'un nouveau cadre législatif favorable à la présence et au développement de la vie humaine en montagne.

La gestion du problème loup est de ce point de vue paradigmatique. Elle est vécue par les montagnards, et pas uniquement

par les familles directement liées au pastoralisme, comme une contrainte inacceptable de la part de personnes et de mouvements qui ne vivent pas en montagne mais veulent imposer leur idéologie écologiste typiquement urbaine et totalement inadaptée pour comprendre et affronter la réalité quotidienne des montagnes. Vu d'ici, ladite écologie de la conservation apparaît comme une forme nouvelle et sournoise de colonialisme qui, en instrumentalisant des concepts comme nature, environnement, biodiversité, ne prend absolument pas en compte les exigences, les droits, les opinions et les sentiments de la communauté locale, qui pourtant vit quotidiennement dans la "nature" et a créé au fil des siècles ce paysage caractéristique (apprécié des touristes citadins) composé de prairies, bois et pâturages, d'architecture de pierres et de bois. Bien qu'en partie abandonné aujourd'hui, ce paysage nous semble d'un point de vue écologique de loin préférable au paysage rencontré dès qu'on descend un peu en plaine !

L'Association *Alte Terre* compte donc faire entendre l'autre voix sur la question de la présence des loups dans les Alpes occidentales soit, comme nous le pourrons, auprès du grand public qui majoritairement n'imagine même pas l'existence du problème, soit auprès des institutions provinciales et régionales compétentes. Certes nous arrivons tard, les jeux sont déjà faits, et nous remarquons avec amertume que si la communauté locale, par le biais de ses représentants légitimes élus démocratiquement, avait été consultée en temps voulu, ou tout au moins informée de l'arrivée du prédateur, on aurait certainement pu éviter la situation de crise actuelle. Mais c'est précisément ce que n'ont pas voulu faire ceux qui connaissent et géraient le problème, avec l'intention cachée aujourd'hui devenue limpide de créer une situation irréversible tout à l'avantage des *Grands carnivores* et "se foutant bien" des quelques montagnards restants !

Analyse de la situation

Sur le retour spontané

La vulgate écologiste raconte que le loup des Apennins, définitivement disparu en dehors des Abruzzes (où quelques dizaines d'individus restent) aurait réussi à partir des années soixante-dix, grâce à un concours de circonstances favorables (abandon de la montagne, abondance de la faune sauvage réintroduite pour la chasse et nouveau cadre législatif protectionniste), à repeupler progressivement et naturellement les espaces desquels on l'avait chassé par de "cruelles persécutions". En pratique, la population de loups est passée en l'espace de trois décennies, d'une petite centaine en risque d'extinction confinée à

la zone du Parc national des Abruzzes, à un nombre imprécis, objet de venimeuses polémiques, mais supérieur à un millier sur de nombreuses zones de l'Apennin ; elle serait parvenue à remonter la péninsule en arrivant, malgré la difficile traversée de l'autoroute Genève-Allessandria, jusqu'aux Alpes occidentales versant français compris.

La présence du loup dans les Alpes Maritimes, bien qu'encore sporadique et numériquement limitée, remonte à la moitié des années quatre-vingt dix. Totalement inconnue des autorités officielles chargées du contrôle de la sécurité publique humaine et animale (Carabinieri et Services vétérinaires), cette présence initiale a au contraire été niée, et ensuite minimisée par ceux qui avaient des éléments de connaissance (Les Parcs et les gardes forestiers). En l'espace de quelques années on assista à une prolifération d'attaques contre le bétail de la part de "chiens errants", apparus subitement. Ceux qui subissaient des attaques se rendaient bien compte qu'il s'agissait d'une chose inconnue, mais s'ils tentaient de parler du loup ils n'étaient pas crus, même par les autres bergers (comme les derniers témoignages sur les loups remontent au début des années 1900, il n'y avait plus personne ayant en mémoire une expérience directe !). Il aura fallu de nombreuses années (avec l'augmentation du nombre des attaques et des zones touchées) pour que soit admis que: "effectivement, oui, quelques loups sont revenus, mais évidemment ils doivent être strictement protégés (car des accords internationaux l'impose), et il n'y aura pas de problèmes, il suffira de bien garder le bétail".

Aujourd'hui, presque deux décennies plus tard, on s'étonne de remarquer une donnée que la vulgate écologiste n'avait fait que survoler. A partir de la fin des années quatre-vingt des présences de loups (avec prédation d'animaux domestiques) sont attestées dans l'Apennin toscano-emilien, avec des empiètements sur la Ligurie de Levante jusqu'à l'Apennin de Tortona; aucune présence au contraire dans la Ligurie occidentale de Ponente. Curieusement les Alpes Maritimes sont elles aussi concernées par ce phénomène de "retour", surtout dans la Vallée Pesio et entre la Vallée du Gesso, la haute Vallée Stura et le Mercantour cette vaste zone, en grande partie insérée dans le Parc des Alpes Maritimes et le Parc du Mercantour, semble par la suite s'avérer être plus un centre de diffusion qu'un point d'arrivée ou de passage. De la même façon et à la même période (début des années quatre vingt dix), on a aussi signalé la présence de loups dans le Bois de Salbertrand (certains retrouvés morts sur l'autoroute de Fréjus). Présence quasi providentielle pour réduire les dommages des cerfs sur les conifères du Parc !

En effet, s'il est plausible que des populations de loups survivantes des Abruzzes aient colonisé de nouveaux territoires de l'Apennin en profitant de l'abandon progressif de la montagne, il semble au contraire invraisemblable qu'en seulement l'espace de trente ans, sans intervention extérieure sur les dynamiques naturelles, elles aient

réussi à occuper subitement de vastes zones des Alpes occidentales, en s'étendant au delà des Alpes dans une grande partie de la Provence (les dommages causés aux bergers de la Drôme ces dernières années sont significatifs) et aujourd'hui il y a déjà des signalements dans les montagnes lombardes, du Trentin et de Vénétie, en général à l'intérieur de zones protégées (Parcs, SIC, ZPS), quasi comme si ces populations de loups connaissaient la route pour rejoindre les populations slovènes...

Sur le Projet Loup de la Région Piémont

Au milieu des années quatre-vingt dix la Région Piémont a commencé de façon surprenante à financer des études et des initiatives sur le loup dans le cadre de l'INTERREG II Italie-France (1994-1999). Et avec la loi régionale du 9 avril 1995 n47, on a financé la mise en place du Centre sur le loup d'Entracque. Au cours des années précédentes, il n'y avait eu que quelques signalements et peu d'attaques contre des animaux domestiques, toujours imputées à des chiens ensauvagés, mais la Région de manière quasi providentielle commença à s'en occuper. Les acteurs protagonistes de cette nouvelle politique pro-loups de la Région seront le Secteur de Planification et de Gestion des Zones Naturelles Protégées et le Parc Régional des Alpes Maritimes (l'aile opérationnelle). Fini l'INTERREG, en 1999 la Région donna vie au Projet Loup, financé pour plus de dix ans, jusqu'en 2010.

L'objectif déclaré du Projet est la gestion du problème loup dans les Alpes occidentales d'un point de vue protectionniste: connaître, suivre, favoriser sa réimplantation, apaiser les conflits, convaincre les populations de la valeur écologique de sa présence. Tous les Parcs sont impliqués, ainsi que le Corps Forestier et les Services provinciaux de Protection de la Flore et de la Faune. Par contre, aucune implication des Communes montagnardes et des Communautés de montagne potentiellement concernées, encore moins des éleveurs qui ne seront informés que quand la réelle portée du problème sera devenue évidente. Pour la partie scientifique du programme on a même impliqué pour des analyses génétiques d'excréments de loups un laboratoire du Montana aux USA.

Au cours des premières années, les responsables du Projet ont adopté une stratégie pour le moins discutable pour une initiative publique: tenir à l'écart la population et les autorités locales sur ce qui était en train de se faire dans les montagnes de la région de Cuneo pour faciliter la colonisation des loups sur de vastes portions du territoire alpin. Il s'agissait de ne pas diffuser les données en leur possession, de minimiser le problème en cas de signalement fortuit, et pendant de nombreuses années de nier la responsabilité des loups dans les tueries de bétail qui étaient toujours attribuées aux chiens errants (même les vétérinaires de l'Asl n'étaient pas informés, et à cette époque il ne pouvait même pas

venir à l'esprit qu'il s'agissait de loups!). C'est seulement au bout de quelques années, avec les protestations croissantes des bergers, choqués par ce qui se passait dans leurs pâturages dans l'indifférence générale et face à l'incapacité de trouver des réponses et des solutions au drame qui était en train de se jouer, qu'on a commencé à reconnaître que le loup était "revenu" naturellement, qu'il y en avait quelques uns, pas beaucoup, des meutes dans presque toutes les vallées de Cuneo, qu'il fallait gérer le problème et que c'était possible de cohabiter.

A nous aussi il nous semble possible de cohabiter comme on le fait dans les bureaux de Turin, avec des posters de petits loups sur les murs, de belles photos, des parties de snow-tracking dominicales en hiver... C'est très différent de vivre l'hiver en montagne, dans des petits villages, avec une meute qui se rapproche périodiquement, et plus encore, de vivre en montagne en élevant des animaux qui doivent paître...

Sur les Parcs et les Aires protégées

L'institution des Parcs Naturels existe maintenant depuis plus d'un siècle sur le territoire national. Ici, chez nous, dans les Alpes, elles sont en général les héritières des Réserves de Chasse Royale, à disposition des passionnés de chasse de la Cour la Maison de Savoie, abolies en même temps que la monarchie. Autrefois il s'agissait de propriétés personnelles du Roi, où les gardes-chasse protégeaient le gibier, aujourd'hui ce sont des portions de territoire où des gardes-parcs protègent la *Nature*. Dans les deux cas des espaces soustraits au contrôle de la communauté locale...Vu d'ici les Parcs modernes (institués par les Régions) apparaissent comme de nouvelles formes coloniales de la société urbaine qui impose des conceptions écologistes irréelles complètement extérieures au vécu et aux traditions des hautes terres. Si, dans les années soixante/soixante-dix, on a créé des parcs de divertissement pour les citadins (les stations de sports d'hiver ont permis au moins un peu d'économie saisonnière hivernale quand les travaux de la campagne étaient finis), au cours de ces vingt dernières années on a préféré instituer, en phase avec la mode du moment, des parcs naturalistes qui protégeraient la nature, conçue idéologiquement comme séparée de l'homme.

C'est ainsi que naissent à tout bout de champ les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), les Zones de Protection Spéciale (ZPS), les Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), organisés à l'intérieur du Réseau Natura 2000 qui, additionnées aux Parcs et aux Réserves Naturelles, couvrent plus de 15% de la superficie du Piémont, la majeure partie se situant en montagne. Nous ne comprenons pas pourquoi cette volonté de contrôle de la nature ne se tourne pas vers les zones de plaine gravement compromises par les activités humaines spéculatives, tant industrielles

qu'immobilières, alors qu'on assiste encore aujourd'hui à la prolifération de zones constructibles, de nouvelles aires artisanales, avec une bétonisation continuelle et injustifiée du territoire ! Par contre, on veut faire tomber d'en haut, de quelques commissions du Palais, des contraintes de protections sur des zones marginales fondamentalement en bonne santé écologique, qui privent la communauté locale (Administrations communales et simples propriétaires terriens) de leur pouvoir effectif de gestion. Sans être informés et encore moins impliqués dans les processus de décisions, les montagnards se retrouvent à vivre dans un Parc, dans le quel le rôle qui leur est attribué est celui de spectateur ou de figurant (du genre "indien avec les plumes")!

Ces Aires Protégées jouent un rôle stratégique en matière de politique de soutien et de protection des loups. Il s'agit de portions de territoires, comprises ou non dans des Parcs Naturels, dispersées comme des tâches de léopard, où grâce à l'interdiction de chasse (Loi 394/1991) le loup et ses proies (ongulés) sont particulièrement protégés, de sorte à créer des zones privilégiées de *home range* pour qu'il s'accouple et élève sa progéniture. Ces aires deviennent des "aires sources " pour chaque espèce particulière protégée, de véritables centres de diffusion pour le repeuplement.

Les dommages à l'élevage

Les dommages au cheptel montagnard qui paît dans des endroits fréquentés par les loups sont évidents et bien connus. Les dommages économiques peuvent se résumer tout d'abord en têtes de bétail tuées, blessées, disparues: le nombre de cas déclarés est connu, même si souvent de simples prédatations survenant en général dans de petits élevages ne sont pas déclarées pour différentes raisons (méfiance générale, habituellement absence de l'animal prédaté durant les jours qui suivent sa disparition, retrouvé parfois longtemps après sous forme de squelette). A noter, chose en général ignorée, qu'une bête immédiatement tuée par le loup est un dommage "moins grave" pour le berger. Il faudrait envoyer de suite à la boucherie un animal blessé (euphémisme pour dire perdu et destiné à être abattu) qui de toute façon finira d'une mort lente en dépérissant. Mais à cause des blessures du loup, les autorités sanitaires doivent faire des analyses pour la rage. Donc, l'animal doit être isolé, soigné (frais de vétérinaire), et quand les analyses qui autoriseraient l'abattage arrivent enfin (quelques semaines plus tard), l'animal est habituellement déjà mort; il ne reste plus que les frais d'équarrissage. De façon analogue, les animaux disparus, s'ils sont retrouvés morts sans signe de prédation (tombés dans des zones escarpées) ou blessés, avec des membres brisés, seront difficilement indemnisés.

En plus des dommages directs, il faut prendre en compte les dommages indirects, qui ne semblent moins graves que si l'on n'est pas du métier. En bref, si le dommage direct est représenté par la perte d'animaux, les dommages indirects, qu'on peut qualifier de "dommages collatéraux", inévitables après une attaque de loup contre un troupeau, sont: confusion et stress des animaux, baisse du lait à la traite, avortements, retard ou absence prolongée des périodes de chaleurs, aggravation de la fatigue chez le berger avec état d'anxiété permanent. Si seulement on pouvait, pour éviter l'attaque surprise et ses dommages collatéraux, sacrifier sur l'autel du Loup une bête par an, choisie par l'éleveur parmi les anciennes, moins productive ou moins forte, ou faible génétiquement !

À ces dommages indirects immédiats viennent s'ajouter d'autres conséquences négatives liées à la gestion et à l'organisation, qui compliquent à long terme des conditions de travail déjà fragiles en soi. Après une première attaque (ou même seulement avec la menace d'en subir une), rien n'est plus comme avant: les bêtes doivent être constamment gardées, les abris nocturnes ne sont jamais sûrs sans la présence du berger, certains pâturages ne peuvent être enclos et donc sont abandonnés, il faut parcourir de longues distances entre les refuges et les zones de pâturage, les chiens de défense menacent les touristes et en particulier leurs chiens...

Et enfin, il ne faut pas passer sous silence le drame psychologique, émotionnel, qui mine l'identité même du berger et le sens de son travail. Si une agression de la part d'un prédateur contre son bétail pourrait être considérée d'une certaine façon comme "naturelle" (même si depuis longtemps dans les Alpes il n'en était plus ainsi et aucun berger n'était préparé à cette éventualité), ce qui par contre n'est vraiment pas naturel et se révèle incompréhensible est le nouveau cadre juridique, voulu par une minorité urbaine idéologisée, très active au niveau européen, qui interdit le droit à l'autodéfense contre une menace mortelle à l'égard de ses animaux. Si les loups ont par nature la capacité d'attaquer et de tuer d'autres animaux, le berger lui aussi a un droit naturel (précédant toute norme juridique et en tant que tel inaliénable): celui de défendre activement son troupeau contre les prédatations, qui dans le cas des loups peut signifier l'utilisation précise d'une arme à feu. Le fait que cette vérité simple et concrète, évidente pour qui est doté de bon sens, soit refusée par la législation actuelle ne peut être acceptée par ceux qui vivent directement dans leur être le drame de leurs animaux tués, et engendre un sentiment de découragement et de colère qui doit trouver un exutoire. "Ici on veut nous faire disparaître" se dit-on "ce sont les bergers et leurs animaux au pâturage qui sont en risque d'extinction...."!

La sécurité de la communauté locale aujourd'hui et en perspective

Il y a des aspects de la vie en montagne qui ne sont pas connus au niveau collectif, et encore moins des institutions. Une partie de la population ne réside pas dans des centres habités par quelques centaines de personnes, mais vit dispersée dans des bourgades qui comptent tout au plus une dizaine d'habitants, avec parfois seulement une famille ou quelques anciens, à des kilomètres d'un autre foyer. C'est la situation typique des Alpes piémontaises après le grand exode du siècle passé : ici, surtout en hiver, la dimension de solitude, parfois recherchée, et aimée, d'autres fois maudite, est une part intégrante et non éliminable de la vie quotidienne. Une vie qui souvent est encore rythmée par une activité agricole, entre champs, bois et pâturages. L'arrivée du loup dans ce contexte, déjà fragile du point de vue social et économique, est dévastatrice. Elle est vécue comme le coup de grâce porté à la survie de la vie humaine en montagne. Depuis quelques années maintenant, dès le mois d'octobre, avec l'arrivée des premières brumes, du froid et de la neige et jusqu'en mars, au moins, il peut arriver à ceux qui restent vivre dans de petites bourgades ou de petits villages, de rencontrer parfois en plein jour la présence inquiétante d'un ou plusieurs loups, sous la maison, près de l'étable (ou il peut y avoir juste quelques poules ou lapins), entre la maison et la voiture. On a peur, on change de comportement, on perd sa liberté fondamentale, on ne voit pas de solutions légales, même le maire se déclare impuissant...

"Pas de craintes à avoir" nous rassurent les lupologues "aucun cas de loup attaquant l'homme n'a été enregistré depuis le début du 20ième siècle jusqu'à présent....les agressions contre des humains sont une hypothèse très lointaine: des siècles de persécutions ont amené l'espèce à craindre l'homme et à le fuir de toutes les façons" (dans *Sur les traces du loup en Ligurie*, Région Ligurie, 2009). Ces rengaines rassurantes paraissent ridicules. Qu'au cours du siècle dernier il n'y ait pas eu d'attaques semblerait évident puisque le loup avait quasiment disparu ! Les derniers cas pour lesquels nous avons des témoignages dans les Alpes se situent entre la fin du 19ième et le début du 20ième siècle. Par exemple, nous avons encore recueilli un témoignage oral à propos d'un enfant d'une école primaire tué vers 1908 au pâturage par un loup à Albaretto Macra (zone de Curbia), dans la Vallée Maira. Il suffit aussi de regarder ailleurs (Turquie, Inde, mais également Espagne où l'on a cherché à attribuer la responsabilité à un quelconque canidé), pour trouver des témoignages récents et comprendre que l'anthropophagie n'est pas de l'imagination littéraire, mais une réalité concrète, attestée partout dans l'histoire, que seule une folie idéologique veut ignorer à tout prix.

Selon les données disponibles, les victimes étaient principalement des enfants bergers dont l'âge ne dépassait pas 12 ans, qui s'avéraient être des proies plus faciles que les bêtes qu'ils gardaient. Il est bien vrai que les loups autrefois avaient tendance à éviter les humains par peur atavique, mais dans les archives historiques on trouve des témoignages

(aussi pour le Piémont et la Ligurie) attestant de cas d'attaques répétées contre des personnes faites par une même meute devenue coutumière de l'anthropophagie; la conséquence était la mobilisation de l'ensemble du village menacé jusqu'à l'élimination des loups en cause.

En effet, les paroles rassurantes rappelées plus haut, en plus d'être ridicules, se réfutent d'elles-mêmes: si "des siècles de persécutions ont amené l'espèce à craindre et à fuir l'homme", aujourd'hui qu'il n'est plus persécuté il arrivera donc rapidement une population de loups dépourvue de craintes face à l'homme...et alors l'agression sur un être humain ne sera plus "une très lointaine hypothèse" !

Les coûts sociaux et économiques

Après presque deux décennies de financements publics désinvoltes en faveur d'initiatives pour défendre les loups, il faudrait maintenant essayer de faire un bilan des coûts et des bénéfices de cette politique régionale. En effet, un compte est de se limiter à transposer des directives protectionnistes décidées au niveau européen, un autre compte est de s'engager financièrement dans des initiatives visant à soutenir activement le repeuplement des loups dans les Alpes, comme l'a fait la Région Piémont à partir de 1994-95, devenant même chef de file en Europe de la politique de protection du loup. Tout cet argent dépensé est celui du contribuable et il devrait être justifié par l'évidence des bénéfices obtenus par la communauté. La liste des dépenses engagées est longue et les montants devraient être rendus publics dans un bel effort de transparence administrative: de l'INTERREG II au Projet Loup, du Centre d'Entracque au Centre de Gestion et de Conservation des Grands Carnivores dans le Parc des Alpes Maritimes, du travail fourni pour le suivi du loup par les Gardes Forestiers et par des vétérinaires formés ad hoc et payés par projet pendant de nombreuses années, du Prix de bonne gestion de pâturage aux indemnités des dégâts payés aux éleveurs. Cela en valait-il le peine ? S'agit-il d'argent bien dépensé ? Quels sont les bénéfices obtenus ?

Cela a certainement représenté une vraie manne pour les opérateurs du "Network Loup Piémont". Mais comment justifier l'opération face à l'ensemble de la communauté ? Est-ce qu'il suffit de parler de biodiversité ou d'en appeler aux exigences scientifiques ? Et comment expliquer les justifications de cette politique aux personnes directement atteintes dans leurs conditions de vie et de travail, en plus de leur patrimoine ?

Ici, sur la montagne, il est impossible de comprendre le sens d'une telle politique. Mais nous pensons que si la majorité des citoyens, dans la vallée également, étaient correctement informés des coûts sociaux et

économiques de la protection active du loup, ils pourraient bien douter de sa légitimité.

Que faire ?

L'impossible cohabitation

Ces dernières années, ceux qui font paître leurs bêtes en montagne doivent tenir compte de la possibilité de subir des attaques de loups. Le simple fait que cette éventualité existe pose d'importants problèmes de gestion à l'éleveur, n'étant plus habitué depuis plus d'un siècle à être confronté à la prédation. Et quand on passe d'un risque théorique à une attaque concrète, les problèmes deviennent aussi économiques et psychologiques, on perd le sens de ce qu'on est en train de faire. D'autre part, quel entrepreneur pourrait comprendre ou accepter que son commerce, son activité, puisse se retrouver tout à coup attaqué par une meute de prédateurs qui lui enlève ses biens, essentiels à son travail et à sa vie, sans qu'il lui soit possible de se défendre ou d'appeler la police à son secours ?

A ce sujet, le mantra de la propagande écologiste, que la Région Piémont semble avoir inconsidérément écouté en promouvant le Projet Loup, récite que la cohabitation entre loup et pastoralisme est possible, qu'il suffit de le vouloir, de garder les troupeaux "comme il faut", d'adopter comme mesures de défense les enclos et les chiens de protection. C'est là que se manifeste toute l'arrogance et l'ignorance de ceux qui veulent enseigner le métier à ceux qui le pratiquent depuis toute une vie, sans avoir la moindre idée de ce que ces mesures peuvent représenter dans leur réalité quotidienne !

A propos d'enclos, il suffit d'aller voir comment a été clôturé le Centre Loup d'Entracque à Casermette où l'on élève quelques loups, pour se rendre compte de comment doit être faite une clôture fixe contre les loups: cela ressemble à une base militaire avec un bel impact écologique ! La région Toscane, par exemple, a fixé des paramètres pour la mise en place d'enclos métalliques et un éleveur qui ne les respecte pas ne sera pas indemnisé en cas de dommages...à cause de sa propre négligence ! Les enclos doivent être faits "de fils métalliques d'une taille non inférieure à 2,6mm de diamètre, avec des mailles ne dépassant pas 36 cm". La clôture doit avoir une hauteur minimale de 2 mètres avec une partie tournée vers l'extérieur d'au moins 35 cm".

Et comme si cela n'était pas suffisant, "la clôture doit être enterrée verticalement, sur au moins 15 cm, et vers l'extérieur, sur au moins 50 cm". Tout commentaire nous semble superflu...

D'autre part, dans les Abruzzes où ils ont l'expérience, il est assez courant de rencontrer des constructions en parpaings de béton de plus de 2 mètres de haut, sans toit, avec une seule ouverture, pour la protection nocturne du troupeau... On voudrait peut-être que chez nous aussi chaque alpage se dote de structures fortifiées du genre ?

En ce qui concerne les clôtures mobiles électrifiées qui devraient servir pour faire paître en toute sécurité les animaux pendant la journée, leur utilisation ne peut être que partielle et occasionnelle. Premièrement, les filets (qui doivent faire au moins 1,50 m de haut) ne sont pas utilisables pour les bovins et les chevaux, pour lesquels on utilise un fil unique, pour d'évidentes raisons pratiques. En effet, les filets étaient indiqués uniquement pour les moutons et les chèvres parce que le credo "écologiste" récitait, il y quelques années encore, que les vaches ne risquaient pas d'être attaquées (on peut voir à titre d'exemple le cas emblématique de Tiziano Aiassa, à Limone, un éleveur qui pendant les saisons d'alpage 2011 et 2012 a perdu à cause des attaques répétées d'une même meute, de nombreux bovins de la race piémontaise, y compris un taureau reproducteur !). Deuxièmement, les conditions orographiques des pâturages alpins ne permettent pas, très souvent, des enclos avec filets (escarpements, sol rocheux...), alors que les photos de démonstration d'enclos bien exécutés sont toujours prises sur des terrains herbeux et plats ! Troisièmement, l'enclos avec un seul filet, même électrifié, n'est pas suffisant. Les loups ont appris à épouvanter les brebis jusqu'à ce que celles-ci, entassées d'un côté, se poussent les unes contre les autres faisant céder l'enclos de l'intérieur; le résultat est un massacre (que les lupologues pour ne pas troubler leur gentilles âmes désignent par cet euphémisme anglophone : *surplus killing*). Il faudrait, nous disent-ils, faire une seconde clôture extérieure à au moins deux mètres de la première, de façon à ce que les loups ne puissent pas s'approcher du troupeau et, dans tous les cas, il faut laisser à l'intérieur un ou plusieurs chiens de protection pour éloigner les prédateurs. En France, quelques écologistes sincères ont répondu à un appel de soutien aux bergers pour la charge de travail que la défense implique, en se chargeant de l'installation des enclos indépendamment des aspérités du terrain et des conditions météorologiques (qui ne sont toujours belles que dans l'imaginaire du naturaliste citadin), mais après quelques semaines d'estive ils ont dû, inconsolables, conclure qu'effectivement tout cela était intenable..., laissant à nouveau les bergers seuls pour affronter les loups !

Le second pilier de la stratégie de défense indiquée par les lupologues est, comme c'est bien connu, l'utilisation de chiens de protection (bergers de Maremme et Abruzzes ou chiens des Pyrénées). Ces chiens peuvent bien sûr être une aide valable, mais ils ont une grande contre indication. En clair, les frais de gestion augmentent, il faut alimenter ces grands chiens avec beaucoup de kilos de viande, bien différemment des chiens normaux de conduite de troupeau. En théorie pour une défense efficace il faut prévoir un chien pour 50/60 bêtes (en

fonction de la morphologie des alpages), donc leur nombre peut s'avérer très important. Avec la présence de ces chiens se posent des questions de gestion des surfaces. Souvent il n'est pas facile, même pour l'éleveur, de s'introduire parmi les bêtes pour effectuer une intervention sur un seul animal, ou pour les diviser en groupes, séparer des animaux etc...Mais le grand inconvénient, qui le rend souvent inutilisable, est l'agressivité de ce chien envers tout étranger qui s'approche du troupeau. Certes il est nécessaire de souscrire à une assurance spéciale qui couvre les éventuels dommages aux personnes ou à d'autres chiens. Mais beaucoup de bergers et d'alpagistes ont fait l'objet de plaintes, il y a beaucoup de protestations publiques de la part de randonneurs, de clubs alpins, de gestionnaires de refuges qui considèrent, de leur point de vue et à juste titre, n'être plus libres comme avant de se promener sur les sentiers traversant les alpages. Pour le berger ce sont d'autres ennuis venant s'ajouter aux difficultés quotidiennes.

En tous cas, ils doivent être constamment présents pour rappeler leurs chiens; donc une grande partie des avantages se perdent, on ne peut plus se permettre de s'éloigner des animaux même pendant une heure. Si un randonneur passe imprudemment avec son chien il n'est pas dit que le rappel suffise. Ces chiens de protection ne sont pas des machines et malgré le dressage, ils ne réagissent pas toujours de la même façon en toutes circonstances: ce sont eux qui au moment de la menace perçue évaluent en une fraction de seconde les variables du jeu et donc le degré du danger, souvent même avant que le maître ne se rende compte de quoi que ce soit. Enfin, les chiens de protection de troupeau sont vraiment inutilisables quand l'exploitation agricole produit des fromages et a tout intérêt à faciliter l'accès à ses pâturages aux clients et amis désirant acheter et partager un moment de convivialité avec le berger. La peur normale de ces chiens éloignerait beaucoup les gens des exploitations, on détruirait un rapport de fidélisation construit au fil du temps entre producteur et consommateur passionné de fromages d'alpages et, évidemment, les dommages seraient plus importants que l'utilité.

Abattages ciblés : où et quand ?

Parfois nous entendons proposer comme solution possible l'obtention d'une dérogation à la réglementation de protection absolue pour quelques abattages ciblés, une pratique déjà adoptée outre-alpes (France et Suisse). Ces dernières années la Région Piémont a demandé formellement au Ministère l'écologie de pouvoir procéder à des abattages sélectifs pour répondre aux préoccupations des bergers et alpagistes mais elle n'a pas reçu de réponse positive. Il nous semble qu'une telle mesure, bien que souhaitable, aurait surtout une valeur psychologique: faire tomber ce tabou de tuer un loup, qui n'est plus un animal en chair et en os, un prédateur carnivore inévitablement dangereux pour le bétail, comme toutes les civilisations paysannes l'ont toujours su, mais qui est devenu dans la société actuelle urbanisée, grâce à la propagande

écologiste, un symbole de la vie sauvage, libre, non contaminée, de la revanche de la nature et pour cela il est presque sacré, intouchable.

En fait, pour qu'une telle mesure soit vraiment efficace, il faudrait qu'elle ne soit pas pratiquée "une et une seule fois" (*una tantum*), avec l'intention générale de contenir le nombre de loups sur un territoire déterminé (du reste pour différentes raisons difficile à estimer) et calmer ainsi les protestations des bergers. Il serait plutôt préférable, une fois obtenu le permis d'abattage, de mettre en place des équipes provinciales (gardes forestiers et chasseurs) pouvant intervenir rapidement où l'on vérifie des attaques contre le bétail. Il faut faire passer le principe qu'en aucun cas on accorde au loup le droit d'attaquer les élevages. Le loup (comme le chien que nous connaissons bien) est un animal hautement culturel, il sait retirer le fruit d'une expérience et apprend par le groupe: il ne doit pas pouvoir apprendre que les animaux domestiques sont des proies possibles et même souvent plus faciles et plus disponibles que les proies sauvages. Les loups dits "problématiques" seront éliminés, qu'ils soient peu ou non !

La dissuasion armée

Si l'on veut résoudre les problèmes concrets, il faut regarder la réalité en face, ne pas se cacher derrière de fausses représentations idéales. Le loup est un prédateur carnivore, qui évidemment a un droit naturel de tuer d'autres animaux pour se nourrir. Il choisit sur la base de son intérêt, de la disponibilité des proies, des chances de succès, de l'expérience déjà acquise de la meute, indépendamment du fait qu'il s'agisse d'animaux sauvages ou domestiques. Souvent, malgré quelques astuces déjà adoptées par les bergers, l'attaque contre des animaux domestiques s'avère plus facile et payante, et, une fois apprise, elle est répétée.

Il est clair que défendre le pastoralisme de la prédation signifie défendre le travail du berger mais avant tout protéger la sécurité physique des animaux élevés. Il existe un droit, lui aussi naturel, de défense active du berger face aux prédateurs spécialisés en meutes. Il ne serait pas nécessaire de le rappeler si l'actuelle civilisation urbaine, bien qu'en profonde crise mais toujours dominante, n'avait pas perdu le sens des choses. Depuis que les armes à feu sont disponibles (dans les Alpes à partir du 17^{ième} siècle), l'homme s'est opposé à la prédation du loup en tirant. Par ailleurs, dans les régions où la population de loups ne s'est jamais éteinte (par exemple en Russie ou dans certains états américains), aucun éleveur ne ferait paître sans son fusil. L'intention doit être de ne pas faire oublier aux nouvelles générations de loups les antiques fondamentaux imprimés: se tenir loin des humains parce qu'ils peuvent représenter un danger pour leur survie. Il ne s'agit pas d'exterminer,

mais de faire comprendre au loup avec le seul moyen techniquement possible que le bétail domestique n'est jamais une proie intéressante !

Selon l'exemple de ce qui se passe dans des zones géographiques où l'on cohabite traditionnellement avec les loups, et selon aussi ce qui est déjà en train d'être expérimenté dans certaines zones des Alpes françaises où le Préfet a autorisé la garde de troupeau avec arme (avec un premier tir en l'air), il sera nécessaire chez nous aussi de surmonter le tabou et d'autoriser les bergers qui le jugent nécessaire, à cause de la proximité des loups, à avoir une arme pendant qu'ils gardent leur troupeau. Il suffira de se doter d'un droit au port d'arme et de se limiter à agir à l'intérieur de ses terrains de pâturages.

Danger d'extinction ?

Les experts lupologues pensent qu'il n'est pas possible d'accorder des dérogations à la protection absolue des loups et donc des autorisations d'abattage, parce que les loups italiens sont toujours en risque d'extinction, avec un nombre en deçà d'un minimum vital (en réalité ces derniers mois, on commence à observer quelques fissures sur la façade monolithique pro-loup, venant de ceux qui se rendent compte des dégâts causés dans certaines situations). Ils sont convaincus que les dommages causés par certaines meutes de loups à l'élevage de montagne déjà fragile, étant "indemnisés", ne peuvent servir de prétexte pour invoquer des abattages quelconque. Poussés par des motivations idéologiques, ils ne veulent prendre en considération aucune politique pour contenir l'espèce, qui serait selon eux toujours en risque d'extinction.

En effet, en laissant de côté l'absolutisme idéologique, il ne s'agit pas tant de savoir si les loups en Italie ou dans les Alpes sont déjà trop, comme le pensent les bergers, ou peu, comme le pensent les écologistes, mais d'évaluer chaque fois localement la situation concrète.

S'entendre dire que le nombre global en Italie dépasse à peine le millier, même si c'était vrai, ne console pas quand il y a la présence d'une meute de quelques individus dans vos pâturages, qu'il faudrait de toute façon repousser et éloigner. Mais pour les lupophiles la survie d'un berger et de son troupeau vaut beaucoup moins que celle de n'importe quel loup !

A bien regarder le projet pro-loup, comme il est expliqué par le Plan d'Action National pour la conservation du Loup, approuvé par le Ministère de l'écologie qui transpose le Plan d'Action Européen et le Manifeste sur le Loup élaboré par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), ou aussi par le projet LIFE Grands Carnivores, sponsorisé au niveau international par le WWF, ce projet a des objectifs beaucoup plus ambitieux que la simple survie de l'espèce, qui ne

lui permettent pas dans cette phase de repeuplement de s'accorder avec des mesures réelles de protection du pastoralisme.

Il ne s'agit pas en effet de protéger l'espèce dans certaines zones pour éviter le risque d'extinction, mais de garantir la liaison en continu des populations de l'Apennin, à travers l'ensemble des Alpes, aux populations slovènes et d'Europe de l'est. Et patience, si quelque chose doit disparaître, ce sont les élevages qui font encore pâturer dans les Alpes !

Sur la biodiversité et la conservation des pâturages

Le credo écologiste, qui prétend se fonder sur des bases scientifiques, met en premier plan parmi les bénéfices supposés apportés par le loup dans nos montagnes, l'augmentation de la biodiversité dans les territoires où il est présent : "un écosystème qui héberge durablement des loups se trouve en bonne condition et montre un haut degré de biodiversité". Ceci est la thèse toujours répétée à la manière d'un slogan, mais sans jamais se soucier de la démontrer. Par ailleurs, comment pourrait-on démontrer, si ce n'est dans un sens banal et tautologique que chaque espèce vivante en plus augmente la biodiversité dans un milieu déterminé ! Est-ce vraiment une valeur au sens absolu ? En résulterait-il qu'au nom de la biodiversité nous devrions introduire à volonté des espèces végétales et animales ?

Le concept de biodiversité, introduit en 1992 au sommet de Rio de Janeiro, manque encore d'une définition rigoureuse unanimement acceptée et semble faire partie des mots politiquement corrects toujours prêt à l'emploi pour séparer les bons des méchants. Peut-être que le seul usage sensé de ce terme est celui proposé par Vandana Shiva dans sa défense de l'agriculture paysanne indienne face aux monocultures de l'agrobusiness industriel. A l'inverse, recourir à la biodiversité pour soutenir la nécessité écologique du loup dans les Alpes semble plutôt dévoyé et instrumentalisé. Pas seulement.

D'éminents chercheurs sur les systèmes botaniques des prairies alpines (chez nous, le Pr. Cavallero de l'Université de Turin) ont déjà observé le rôle négatif joué par les loups sur la conservation de la biodiversité végétale. Pour deux types de raisons. Certains pâturages plus difficiles à défendre contre les attaques ont déjà été abandonnés et l'appauvrissement des essences végétales est évident au bout de quelques années (les arbustes invasifs prévalent); d'autre part, le système de gestion des pâturages avec l'arrivée des loups s'est trouvé changé par la force des choses: rendant le regroupement nocturne nécessaire dans des zones correctement encloses, ces terrains inévitablement surexploités, de même que les cheminements entre les zones de pâtures et les abris, deviennent en très peu de temps improductifs.

Modifier les normes de protection

On assiste à des polémiques entre écologistes des villes et professionnels du loup d'un côté et les communautés locales et les éleveurs de l'autre. Face au fait que ces derniers pointent continuellement la disproportion évidente entre les présumés bénéfices pour l'écosystème alpin de la présence du loup et les dommages effectifs causés au pastoralisme de montagne, le discours de justification se termine toujours en faisant appel aux lois protectionnistes européennes: dans tous les cas on ne peut rien faire car c'est imposé par l'Europe! Effectivement, sur le plan écologique aussi, la perte de souveraineté des communautés et des institutions locales est évidente, et même celle des Régions et des Etats, à l'avantage d'organismes internationaux sur lesquels le contrôle démocratique est absent: voici le triste destin de ces dernières années dont les effets tragiques commencent à se faire ressentir dans chaque sphère politique et économique de notre société ! Mais voyons dans ce cas spécifique.

A la fin des années soixante-dix, grâce aux pressions du tout nouveau mouvement écologiste organisé en associations supranationales, on a commencé au niveau international à établir un cadre juridique prévoyant la protection absolue de tous les grands prédateurs. Ce qui donna lieu à des Conventions européennes contraignantes pour les Etats membres (en particulier la Convention de Berne de 1979 et la Directive "Habitats" de 1992), sans débat public, ni discussions parlementaires et surtout sans aucune prévision des conséquences concrètes que ces politiques pourraient avoir à moyen et long terme. Les lois nationales suivantes n'ont fait que reconnaître sans critiquer les principes généraux d'une politique de conservation déjà décidés ailleurs.

Ces normes prévoient la protection rigoureuse et prioritaire de tous les grands prédateurs avec l'adoption de Plans d'Action nationaux. En théorie, ils n'est pas exclu, s'il n'existe pas d'autres solutions, de capturer et d'abattre des loups pour prévenir de graves dommages sur le bétail, mais en réalité, en Italie, le Ministère de l'Ecologie n'a jamais jusqu'ici accepté de dérogations. Il faut donc en premier lieu que la politique régionale prenne conscience de la menace concrète représentée par les loups et se mobilise pour mettre en œuvre, quand c'est nécessaire pour la survie des réalités singulières de l'élevage de montagne, ces dérogations que les normes européennes, bien que restrictives, accordent à chaque Pays.

En parallèle, mais sur des temps plus longs avec des résultats non immédiats, il faut donc que les institutions locales, coordonnées au niveau régional, national et communautaire et portant vraiment le cri d'alarme des montagnards, se mobilisent pour effectuer une pression politique

suffisante auprès de l'Europe afin de réduire le degré de protection accordé au loup (toujours considéré comme espèce prioritaire *particulièrement* protégée), reconnaissant que le risque d'extinction de l'espèce n'existe plus.

La cohabitation possible

Comme nous l'avons dit, une cohabitation pacifique et durable entre loups et animaux domestiques à l'intérieur d'une même zone est impossible : les territoires de chasse des uns ne peuvent coïncider avec les aires de pâturages des autres. La présence des deux génère inévitablement des conflits, comme l'expérience de ces dernières années le montre de façon catégorique. Les bergers et les montagnards sont conscients que les conditions anthropiques et sociales de la montagne sont en mutation, de même que les mentalités collectives en plaine changent. Ces changements rendront cette cohabitation forcée avec les loups nécessaire sur le long terme (peut-être des siècles), et même si nous voulions le faire légalement, nous ne réussirions pas à éliminer complètement sa présence.

Il faut donc créer de meilleures conditions pour que cette cohabitation ne se fasse pas totalement au détriment des gens et des bergers de montagne, auxquels il faut garantir la possibilité de se défendre quand ils se sentent menacés, eux-mêmes ou leurs animaux.

Refuser le droit naturel à l'autodéfense, en plus d'être l'expression d'une intolérable arrogance et d'un mépris pour ceux qui se trouvent en position de victime, signifie abandonner à son sort toute une catégorie sociale, ne pas reconnaître pas la dignité de son métier traditionnel, ne pas accepter que l'inévitable affrontement entre bergers et loups puisse se faire à armes égales !

Ce n'est qu'en reconnaissant le rôle social du berger avec ses droits de pâturage et de protection active de ses animaux qu'on pourra diminuer la situation conflictuelle entre les montagnards et les loups, mais certainement pas avec la politique adoptée jusqu'à présent pour compenser d'une façon ou d'une autre les dommages avec de l'argent: nous n'élevons pas pour nourrir des prédateurs !

[Traduction Marie Sabotier, blog "Le loup des Voisins"](#)